

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 novembre 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 530

présenté par

M. Meizonnet, Mme Le Pen, M. Chenu, Mme Pujol, Mme Houplain et M. Bilde

à l'amendement n° 154 de M. Breton

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, après le mot :

« pouvoir »,

insérer les mots :

« , de façon exhaustive, »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les femmes qui souhaitent avoir recours à une IVG doivent être informées de façon exhaustive sur les méthodes abortives qu'il existe, notamment sur les façons de procéder comme sur les conséquences qu'il peut en résulter.